



POUR UNE CHARTE DES DROITS SOCIAUX

Lès choses ont beaucoup changé depuis les premiers débats sur le libre-échange. La souveraineté des États s'effritent chaque jour un peu plus, les efforts de formation que nous exigeons pour permettre aux travailleurs de maintenir leur emploi ou d'accroître leur facilité à en trouver un autre se sont concrétisés bien tardivement, une part grandissante de notre production est exportée chaque année et, malgré la reprise économique, les inégalités continuent de se développer.

Il est donc essentiel de réitérer que, pour nous, que le libre-échange ne doit pas être inconditionnel ni absolu. Le commerce ne devrait pouvoir se développer que s'il peut contribuer concrètement à réduire la pauvreté et à promouvoir les droits humains et sociaux. C'est pourquoi les accords de libre-échange eux-mêmes doivent comprendre des clauses sociales, plutôt que de reléguer le tout dans des accords parallèles comme cela s'est fait jusqu'à maintenant en Amérique du Nord. La présence des clauses sociales permettrait de lier les accords commerciaux à